Arrêté n°2025/137

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE
DE BRETAGNE OCCIDENTALE

- Vu le code de l'éducation articles L.613-1 et L. 712-2,

- Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la Licence professionnelle

- Vu les propositions de M. le directeur de l'UFR droit et sciences économiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le jury d'examen de la Licence professionnelle Métiers du notariat, pour l'année universitaire 2025/2026, est composé comme suit :

Semestres 5 et 6 et délivrance de la Licence

Président du jury	MARTIAL Nicolas	MCF
Vice-présidente	GALLIOU-SCANVION Anne-Marie	MCF
Membres titulaires	GALLIOU-SCANVION Anne-Marie	MCF
	PERON Marie	Professionnelle associée
Membres suppléants	ANDRÉ Julien	Professionnel
	DUPUY Laurence	Contractuelle Langues

ARTICLE 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Fait à Brest, le 12 novembre 2025
Pour Le Président de l'Université,
P/d La Vice-Présidente formation en charge du CFVU

Hélène COUTHON